

# RÈGLES DE DÉLAIS DE SÉJOUR POUR LES CATÉGORIES A, B ET C



DÉLAI MINIMAL  
DE SÉJOUR  
DANS  
L'AFFECTATION



DÉLAI RÉDUIT  
EN CAS DE  
SITUATION  
PRIORITAIRE



POINT  
DE DÉPART  
DU CALCUL  
DU DÉLAI

TITULAIRES	suite à mutation	2 ans	1 an	mutation obtenue à compter du 01/09/2018
TITULAIRES	suite à affectation sur un poste au choix	3 ans	1 an	affectation depuis le 01/09/2017
STAGIAIRES CONCOURS INTERNE ET EXTERNE	suite à 1 <sup>ère</sup> affectation dans le corps	3 ans incluant l'année de scolarité	1 an	entrée en formation à partir du 01/09/2018
PROMUS DE B EN A PAR EP OU LA	suite à 1 <sup>ère</sup> affectation dans le nouveau corps	3 ans	1 an	nomination et affectation à partir du 01/09/2019
TITULAIRES	suite à mutation	2 ans	1 an	mutation obtenue à compter du 01/09/2018
STAGIAIRES CONCOURS INTERNE ET EXTERNE	suite à 1 <sup>ère</sup> affectation dans le corps	3 ans incluant l'année de scolarité	1 an	entrée en formation à partir du 01/10/2019
PROMUS DE C EN B PAR CIS OU LA	suite à 1 <sup>ère</sup> affectation dans le nouveau corps	2 ans	1 an	nomination et affectation à partir du 01/09/2019
TITULAIRES	suite à mutation	2 ans	1 an	mutation obtenue à compter du 01/09/2018
STAGIAIRES CONCOURS INTERNE ET EXTERNE	suite à 1 <sup>ère</sup> affectation	3 ans	1 an	recrutement depuis 2016



## DÉJOUÉZ LES COUPS-FOURRÉS !



01 47 70 91 69



contact@fo-dgfip.fr



@fo-dgfip



45/47 rue des petites écuries 75010 paris



www.fo-dgfip.fr